



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

1674-009 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1674 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME** »;

1675-303 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** ».

Le règlement **1674-009** a pour objet de modifier le plan d'urbanisme, afin d'agrandir l'affectation commerciale au détriment d'une partie de l'affectation agricole.

Et le règlement **1675-303** a pour objet d'agrandir les zones 6-I-30, 6-I-32 et 6-C-34 au détriment de la zone 6-P-33, laquelle est abrogée.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et sont en vigueur depuis le 28 novembre 2019, date du certificat de conformité du directeur général de la MRC de Deux-Montagnes.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ces règlements est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / règlements d'urbanisme et carte de zonage.

Le texte qui suit constitue un résumé du plan particulier d'urbanisme prévu au règlement 1674-009.

Résumé du règlement numéro 1674-009 modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme

Le règlement 1674-009 vise à amender le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache et plus particulièrement les annexes 1 et 2, afin d'agrandir le périmètre urbain à même la délimitation de la zone agricole dans le secteur du chemin de la Côte-Cachée et de la rue Dubois.

L'amendement vise également à modifier les aires d'affectation au sol aux annexes 3 et 4 présentement affectées à des fins agricoles pour y permettre une affectation commerciale et agricole.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 6^e jour de janvier 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau